

### L'anticommunisme en Roumanie (1996-2000)

Gussi, Alexandru

Veröffentlichungsversion / Published Version

Zeitschriftenartikel / journal article

#### Empfohlene Zitierung / Suggested Citation:

Gussi, A. (2007). L'anticommunisme en Roumanie (1996-2000). *Studia Politica: Romanian Political Science Review*, 7(1), 117-132. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-56062-8>

#### Nutzungsbedingungen:

Dieser Text wird unter einer CC BY-NC-ND Lizenz (Namensnennung-Nicht-kommerziell-Keine Bearbeitung) zur Verfügung gestellt. Nähere Auskünfte zu den CC-Lizenzen finden Sie hier:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/1.0/deed.de>

#### Terms of use:

This document is made available under a CC BY-NC-ND Licence (Attribution-Non Commercial-NoDerivatives). For more information see:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/1.0>

# L'anticommunisme en Roumanie (1996-2000)

ALEXANDRU GUSSI

La principale caractéristique de l'anticommunisme, commune à ses deux dimensions, civique et politique, vient du fait qu'il apparaît comme un discours de division, de contestation à la fois de la réalité d'avant 1989 et des premiers dirigeants postcommunistes, dans un espace public où cette contestation n'existait pas auparavant. On peut définir le discours anticommuniste à la fois comme symptôme, instrument et cadre.

Symptôme d'une réalité sociale et intellectuelle qui ne peut s'exprimer de façon critique qu'après 1990. Car si, par exemple, Vaclav Havel n'a pas voulu créer le mythe d'une nation dissidente, mais intégrer les dissidents à la nation<sup>1</sup>, l'absence d'un mouvement d'opposition au régime en la Roumanie communiste a fait qu'après 1989 il y a eu d'abord un effort de différenciation par rapport aux ex-communistes de la part des intellectuels critiques et de ceux qui les suivaient<sup>2</sup>. Prévalait donc la nécessité de rompre avec la dépendance du pouvoir politique et avec la participation aux rituels unanimistes, qui se perpétue après 1989.

À la fois réalité sociale et construction intellectuelle, le mouvement anticommuniste devient, dès 1990, l'instrument de certains partis politiques. Comme simple usage politique du passé, l'anticommunisme a pour but la mise en doute de la crédibilité démocratique des adversaires de la Convention démocratique roumaine (CDR), accusés d'être les héritiers de l'ancien Parti unique. Mais sa portée est plus large, car le rapport critique au passé communiste fonctionne aussi comme cadre d'une entière culture politique, qui permet de mettre ensemble l'appel aux traditions démocratiques, une forme d'utopie *apolitique* et le désir d'occidentalisation. Il devient donc un principe de rassemblement à l'intérieur au autour de la CDR, tant que la Convention représentera une institution qui rendra possible la cohabitation de l'anticommunisme civique avec l'anticommunisme politique.

## L'ANTICOMMUNISME DANS LE CONTEXTE ROUMAIN: DIFFICULTÉS

L'anticommunisme en Roumanie a le double handicap d'être apparu, comme discours assumé publiquement, après la chute du régime communiste et, en plus, d'être immédiatement utilisé comme levier contre le Front du Salut National (FSN), vu à l'époque par la majorité de Roumains comme étant la formation politique qui justement avait rendu possible le changement de régime. Dans ce contexte, la crainte du retour du communisme ne sera pas crédible, et cette impression sera

---

<sup>1</sup> Françoise MAYER. *Les Tchèques et leur communisme. Mémoire et identités politiques*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 2004, pp. 51-52.

<sup>2</sup> Comme lors du mouvement de la Place de l'Université.

paradoxalement renforcée par la dénonciation de la continuité de l'élite dirigeante, car les ex-communistes ne pouvaient pas revenir au pouvoir puisqu'ils ne l'avaient jamais quitté. L'importance de cette continuité est donc relativisée en vertu des transformations révolutionnaires en train de s'effectuer, la contestation du FSN étant désormais vue comme mettant en doute non pas les continuités, mais le changement.

De l'immense popularité du FSN, amplifiée par les médias d'État, résulte un manque de confiance en toute opposition au Front, en toute organisation qui se veut autonome par rapport au pouvoir en place, indépendamment du discours qu'utilise cette opposition. Autrement dit, en 1990 il y a une impopularité évidente non pas du message anticommuniste, mais avant tout de ses porteurs; en fait, une partie de la population crédite plus le FSN que les dirigeants des «partis historiques» pour mettre en œuvre les transformations promises.

En même temps, le premier programme anticommuniste n'est pas produit par des dissidents et il est le résultat, perçu comme tel, de la méfiance à l'égard du FSN. L'envisagement d'une politique de lustration par la *Proclamation de Timișoara* et la réaction très critique du pouvoir en place priveront le discours anticommuniste de son potentiel de rassemblement, qu'on pouvait observer à l'époque dans les pays de l'Europe centrale. Désormais, en dépit du fait que l'anticommunisme civique anime la Place de l'Université, l'anticommunisme apparaît uniquement comme le discours de certains partis politiques qui ne font qu'instrumentaliser le rapport au passé pour conquérir le pouvoir au détriment du Front.

D'abord, on peut voir que les anticommunistes essaient de faire en sorte que l'anticommunisme cesse d'être l'apanage des partis, et de le transformer dans un mouvement plus large, représenté politiquement par la CDR. C'est après 1996 que se produira une inversion de ce processus, et que le Parti National Paysan Chrétien-Démocrate (PNPCD) apparaîtra comme le seul défenseur de la décommunisation, ses échecs lui étant imputés presque exclusivement aux élections de 2000.

D'autre part, même si au début de 1990 la contradiction entre la légitimité du FSN, qui découle du moment révolutionnaire de 1989, et son rapport à l'héritage de l'ancien Parti unique, apparaît une évidence, la concentration sur l'héritage communiste dans un sens déterministe rend difficilement compréhensible aux porteurs de l'anticommunisme la réalité politique spécifique de la transition. Ainsi, ceux qui soutiennent la CDR tendent à réduire le FSN à un mouvement de conservation des anciennes structures, en ignorant sa dynamique adaptative ou en la considérant comme un simple réflexe opportuniste. En plus, cette attitude est renforcée par les événements de 1992, avec la création du Front Démocratique du Salut National (FDSN) et la formation d'une majorité parlementaire de ce parti avec l'aide des nostalgiques du Parti de la Grande Roumanie (PGR) et du Parti Socialiste du Travail (PST). Ce moment est important parce que le risque d'une forme de restauration redonne toute son actualité au message anticommuniste et renforce la solidarité des composantes de la CDR.

Il faut donc se demander si, dans le contexte roumain, la «réinvention du communisme du point de vue symbolique»<sup>1</sup> était vraiment nécessaire pour donner son sens au discours anticommuniste. En tout cas, les catégories de pensée telles que le *néocommunisme* et le *cryptocommunisme* sont plus que des slogans, elles sont la conclusion de l'analyse que des organisations membres de la CDR, mais aussi des

---

<sup>1</sup> Dan PAVEL, Iulia HUIU, «Nu putem reuși decât împreună». *O istorie analitică a Convenției Democratice, 1989-2000*, Polirom, Iași, 2003, p. 73.

intellectuels qui les soutiennent, font de la réalité politique dans la période 1990-1996. En ce sens, il faudrait plus précisément parler d'*anti-néocommunisme*. Quoiqu'il en soit, l'usage politique de la critique du communisme doit être aussi vu comme la réponse à un état de fait.

Par ailleurs, l'influence effective de la grille de lecture anticommuniste est visible en 1996, quand l'acceptation par le président Ion Iliescu de l'alternance politique n'apparaît pas comme une évidence aux dirigeants de la CDR, et elle est remarquable après ce moment, quand les nouveaux gouvernants apparaissent comme dominés par l'idée que, après la défaite électorale des ex-communistes, le déclin politique de ceux-ci serait irréversible. C'est ce qui explique pourquoi le Parti de la Démocratie Sociale de Roumanie (PDSR), longtemps après 1997, n'est pas directement attaqué par le nouveau pouvoir, et pourquoi le chef de l'État déclare que la lustration prévue par le point 8 de la *Proclamation de Timișoara* était désormais devenue inutile<sup>1</sup>.

Autour de l'anticommunisme se construit donc une identité politique qui contient bien plus qu'un rapport au passé communiste et à une idéologie: elle entretient comme facteur de solidarisation la mémoire des événements violents de 1990. D'autre part, tout principe d'identification d'un groupe est aussi principe de division, ainsi la mémoire du communisme, comme principe identitaire, unit les anticommunistes et divise le groupe le plus large, la nation, donc il y a une résistance à cette mémoire, une résistance qui est en fait une résistance au changement d'identité du groupe, car cette mémoire anticommuniste est assez forte pour redéfinir le groupe national en tant que tel. Ainsi il est logique que le nationalisme soit utilisé contre les anticommunistes parce que c'est un attachement au passé, qui s'oppose à l'essai de faire voler en éclats les bases de la communauté nationale à la faveur d'une redéfinition de ces bases à partir de l'expérience communiste, qui est à la fois commune et divergente dans son interprétation.

### *L'anticommunisme postcommuniste*

Les difficultés de l'anticommunisme et de ses porteurs au début de la transition peuvent apparaître comme le résultat de la nature du régime dirigé par N. Ceaușescu. D'un régime qui, jusqu'à ses derniers moments, n'a permis presque aucun type de contestation ouverte, et encore moins une contestation anticommuniste.

En conséquence il faut se demander si l'anticommunisme n'est pas vu, par les principaux acteurs politiques postcommunistes, comme absurde dans une société totalitaire, dans une société, comme celle de la Roumanie des années '80 qui vit non seulement sous l'emprise de la peur et dans la crainte du lendemain en raison de la pénurie alimentaire, mais surtout dans la conviction de l'irréversibilité du système. En ce sens nous avons vu que le PDSR, comme les anticommunistes, défendent l'attitude des Roumains avant 1989, même s'ils minimisent la dimension de collaboration avec le régime communiste. D'autre part, il faut observer que l'anticommunisme politique est loin de définir la grande majorité du mouvement dissident des pays de l'Europe centrale. Son inexistence dans le cas roumain ne

---

<sup>1</sup> Emil CONSTANTINESCU, «Spune adevărul în care crezi», discours à Timișoara, 18 mars 1997, *Timpul dărmării, timpul zidirii*, t. II, Universalia, București, 2002, pp. 120-124/p. 123.

constitue donc pas une exception, d'ailleurs la durée de la vie de l'anticommunisme politique s'épuise au moment de l'arrivée au pouvoir de ses porteurs. La différence est donnée par l'inexistence avant 1989 de l'anticommunisme civique, d'un mouvement de révélation des atrocités du passé, de la mémoire douloureuse des victimes. Cette absence fait que, dans le cas roumain, l'anticommunisme politique ne naît pas de l'anticommunisme civique, ce qui a des conséquences importantes sur son contenu, sur ses principaux thèmes, mais aussi sur l'attitude des adversaires et sur la politisation de l'anticommunisme civique lui-même.

L'absence d'un anticommunisme civique avant 1989 a contribué à l'absence d'une condamnation du passé communiste commune aux principales forces politiques naissantes, sur laquelle auraient pu être mises les bases de la démocratisation. Cela n'aurait pas empêché la politisation du rapport au passé récent, mais cette politisation aurait pu perdre de son dramatisme par le fait que cette condamnation commune aurait implicitement contenu les limites à la fois de la décommunisation et de la politique de l'oubli.

La dissidence peut redéfinir ses ambitions après les changements annoncés en Union Soviétique, donc vers la fin des années '80. En Roumanie l'absence de la déstalinisation permet plus difficilement d'identifier une période de communisme post-totalitaire, pendant laquelle les ferments intellectuels de la dissidence est-européenne auraient pu toucher une partie importante de la société. L'anticommunisme roumain est donc fatalement postcommuniste<sup>1</sup>, car avant 1989 il n'est pas collectivement formulé, pour des raisons structurelles, non seulement à cause de la répression ou de la peur, mais parce que le contexte a comme effet une difficulté conceptuelle à le penser.

Ce n'est que le moment de 1989 qui a rendu plus facilement pensable le changement de régime, mais surtout à réactivé la mémoire de la période pré-communiste et a fait ressortir les éléments des anciennes cultures politiques démocratiques, en tant qu'outils conceptuels indispensables à l'évaluation politique du régime communiste et à l'imagination de l'avenir. Dans le cas roumain, c'est essentiellement à partir de celles-ci que prend naissance à la fois la condamnation du passé totalitaire et l'opposition au pouvoir en place.

En conséquence, il faut comprendre la différence entre l'anticommunisme forgé pendant la période post-totalitaire du communisme et celui forgé après la chute du communisme. Les deux sont liés aux traditions démocratiques de chaque pays, mais si l'anticommunisme central-européen commence comme une tentative pour changer le système de l'intérieur, en utilisant souvent une critique néo-marxiste de celui-ci, l'anticommunisme roumain articulé après 1989 a une relation plus directe, par la place prise par les «partis historiques», avec les traditions politiques d'avant l'instauration du régime totalitaire. Si le premier est intellectuellement plus complexe et riche en débats, ce qui explique l'histoire assez courte des premières alliances anticommunistes, l'anticommunisme postcommuniste roumain apparaît comme étant voué à rester un simple cadre, qui devrait laisser se développer en son sein les trois traditions politiques incarnées par la CDR. L'anticommunisme civique a préservé une certaine autonomie par rapport à l'anticommunisme politique, réussissant à perpétuer durablement son influence culturelle, en dépit de la marginalisation de l'anticommunisme politique.

---

<sup>1</sup> Daniel BARBU, *Republica absentă*, Nemira, București, 1999, pp. 93-99.

### *Double sens de la mémoire de la répression*

L'anticommunisme a longtemps utilisé la peur d'un retour à un régime oppressif. Quand le risque du retour est apparu comme minime, les lignes de partage politique sur le rapport au passé se sont dédramatisées. D'autre part, au début des années '80, la mémoire de l'oppression dans le contexte donné ne joue pas nécessairement en faveur de ceux qui l'utilisent politiquement de la façon la plus directe.

Il faut partir de l'observation que la peur avait conditionné les comportements des Roumains avant 1989; après le début des années '60 cette peur était entretenue plus par des menaces et surtout par la mémoire des anciennes violences, que par une répression visible et continue<sup>1</sup>. Cette nature largement virtuelle de l'oppression d'avant 1989 peut rendre encore plus efficace, après 1990, le risque d'une forme de retour à ce type de menaces.

D'autre part, l'exagération des faits héroïques et des mérites des résistants au communisme, des anciens détenus, rendait implicite une culpabilisation non seulement des anciens responsables mais aussi de ceux qui avaient été passifs. Ainsi les anticommunistes font le jeu du FSN, qui voulait justement insuffler le sentiment de culpabilité à la population, pour qu'elle regarde l'opposition avec méfiance. Chacun redoute une mise en cause de son propre passé, un jugement à partir des critères idéaux des anticommunistes. Ainsi se déclenche une fuite en avant, puisque ceux qui se sentent vulnérables n'ont que deux solutions: ou bien devenir favorables à la politique de l'oubli proposée par le FSN, ou se déculpabiliser justement en utilisant le discours anticommuniste pour prouver leur innocence.

Le discours anticommuniste dénonce le fait que les anciens communistes détiennent toujours le pouvoir et justifie leur attitude en invoquant les crimes du régime totalitaire. Pourtant la mémoire de la période communiste pouvait être un instrument de mobilisation politique pour une partie des habitants de Bucarest, de Timișoara et d'autres grandes villes, tout en risquant, au contraire, d'avoir un effet de démobilisation, opposé à l'encouragement de l'action civique et de l'implication politique, pour une partie de la société qui craignait la puissance étatique. L'usage en 1990 par le FSN du slogan qui insiste sur la *liniște* (la tranquillité) doit donc être vu non seulement comme un message contre la décommunisation, mais aussi comme une réactivation de la crainte de l'autorité étatique. Paradoxalement, pour minimiser ces risques, y compris celui d'un retour à l'oppression, les Roumains sont donc tentés, comme avant 1989, de ne pas s'opposer au pouvoir en place, et ce mécanisme est encouragé par les médias de l'État, qui, comme on l'a vu, mettent en doute la légitimité même de l'opposition. Le risque du retour au communisme pouvait donc être instrumentalisé et devenir utile aux gouvernants de l'époque, ce qui enlève aux anticommunistes un de leurs principaux arguments.

## LE SORT DE LA DÉCOMMUNISATION

Les positions divergentes des partis politiques sur le point 8 de la *Proclamation de Timișoara* mettent la question de la décommunisation au centre la vie politique

---

<sup>1</sup> Cette caractéristique rapproche la stratégie de l'État roumain dirigé par Nicolae Ceaușescu des pays communistes post-totalitaires.

roumaine dès 1990. Cette tentative pour définir *a posteriori* une frontière entre victimes et coupables, qui ne pouvait être qu'artificielle et exprimer une volonté politique, était, au moins à court terme, vouée à l'échec parce qu'elle visait le nouveau chef de l'État. Finalement la victoire écrasante du FSN laisse au parti de Ion Iliescu le monopole de la définition de cette frontière. Celle-ci passe, comme on l'a vu, entre les proches de Ceaușescu et les autres, tandis que l'opposition considère qu'elle partage les anciens activistes et officiers de la *Securitate* du reste des Roumains. Et la distance entre le positionnement de cette frontière, tel qu'il ressort de la politique du FSN, et celui demandé par les anticommunistes, donne une image de la gravité du conflit initial entre le pouvoir en place et l'opposition.

Les anticommunistes, en partant du constat de la volonté des institutions de l'État roumain postcommuniste de défendre ceux qui avaient agi pendant la répression de décembre 1989 et ceux qui étaient soupçonnés d'abus pendant le régime communiste, sont arrivés à la conclusion que le système judiciaire est incapable de punir les illégalités. En conséquence ne restent que des mesures de restriction des droits politiques de certaines catégories qui peuvent libérer, voire décommuniser, l'appareil étatique. La décommunisation qui convoque l'idée de lustration est le résultat de l'anticommunisme civique, de la démarche qui se veut *apolitique* car elle suppose le manque de confiance à la fois dans les institutions politiques et dans le système judiciaire.

La définition même de l'anticommunisme contient l'idée de lustration, car il se veut le représentant d'une partie seulement de la société, considérant comme nécessaires des formes de punition de certaines catégories, en vertu de leurs responsabilités ou avantages pendant le régime communiste. Cette volonté suppose le sentiment de servir certaines valeurs universelles, notamment démocratiques et morales, des valeurs qui ne sont pas celles d'un parti, mais impliquent une certaine vision du monde. Selon celle-ci, la société est avant tout traversée par une ligne de division qui est le résultat de l'héritage totalitaire, le pluralisme ne pouvant être que le résultat de la limitation du pouvoir politique des ex-communistes.

En fait, la décommunisation suppose non seulement un tri entre victimes et coupables, mais aussi un mécanisme par lequel les uns sont encouragés et les autres découragés au niveau de la vie politique et culturelle, et même économique et sociale<sup>1</sup>. Le parti de Ion Iliescu réagit en mobilisant tous ceux dont les intérêts seraient mis en danger par cette démarche en cas d'alternance<sup>2</sup>. Dès lors, l'usage politique du rapport au passé communiste est central aux rapports politiques, mais cela seulement jusqu'au moment du changement politique, de la possibilité de confronter la rhétorique de la décommunisation avec l'action de la CDR.

Le rôle de l'invocation de la décommunisation dans la constitution de la Convention Démocratique est central. Pourtant, après l'alternance de novembre 1996, la nouvelle coalition parlementaire et gouvernementale ne se met pas d'accord sur la priorité des sujets qui touchent au rapport avec le passé communiste. Le nouveau président déclarera même qu'il ne faudrait pas légiférer dans le sens du point 8, car l'esprit du texte «a vaincu par le vote en novembre 1996»<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Par exemple, le changement des manuels suppose l'établissement d'autres hiérarchies littéraires, ou les lois sur les restitutions, qui ont des influences économiques importantes.

<sup>2</sup> Des locataires des maisons nationalisées aux participants au culte de la personnalité de Nicolae Ceaușescu.

<sup>3</sup> Emil CONSTANTINESCU, «*Spune adevărul în care crezi*», cit., pp. 120-124/p. 123.

Il faut donc se demander pourquoi la CDR abandonne ses anciens engagements. Les priorités annoncées par la campagne électorale de la Convention de 1996 et le fait que la coalition civico-politique ne participe que par certains partis membres à la formation de la majorité constituent des éléments importants de la réponse, mais pas les seuls.

Quand en 1997, par la voix de l'ancien dirigeant de la CDR, on renonce à une Loi de la lustration, le raisonnement explicite est lié à une supposée improbabilité du retour au pouvoir de ceux visés par une telle loi<sup>1</sup>. Autrement dit, dans cette perspective, la victoire de la CDR devrait rendre impossible un retour au pouvoir de Ion Iliescu. Ce raisonnement révèle la mesure dans laquelle la décommunisation prend pour principale cible l'ancien chef de l'État. En ce sens, la CDR est une coalition rassemblée non pas au nom de l'anticommunisme, mais de son opposition à Ion Iliescu, l'invocation de la décommunisation étant, dans le contexte roumain, une rhétorique qui devait essentiellement mettre en cause une seule personne, à l'image de l'importance que cet ancien membre de la direction du Parti Communiste Roumain (PCR) a eue dans la vie politique postcommuniste. Pourtant, en 1990, ceux qui rédigent la *Proclamation de Timișoara*, et puis ceux qui la soutiennent, veulent explicitement se démarquer de cette interprétation strictement politique de leur démarche, des accusations qu'il s'agit seulement d'une «proclamation de parti»<sup>2</sup>. En fait, la CDR elle-même est à la fois le résultat de la méfiance envers l'anticommunisme politique, qui aurait dû être contrôlé par sa dimension civique, mais aussi de la volonté des «partis historiques» d'utiliser l'anticommunisme non-partisan. Donc ce qui se passe après 1996 est le résultat prévisible de deux logiques qui n'étaient compatibles que si les partis étaient en opposition.

Il faut se rappeler qu'en 1990 les premiers appels clairement formulés en faveur de la décommunisation ne viennent pas de partis politiques, mais d'organisations civiques comme la Société Timișoara<sup>3</sup>, qui rédige le texte de la *Proclamation*, et l'Association des anciens détenus politiques, pour lesquelles:

«En préservant dans l'Armée, la justice, la police et dans les autres institutions d'État l'ancienne *nomenklatura* communiste, Messieurs Iliescu et Roman nous poussent de nouveau vers le totalitarisme»<sup>4</sup>.

La décommunisation était donc vue comme une condition de la démocratisation, et c'est justement cet argument de la démocratisation qui explique l'anticommunisme du mouvement civique. Ultérieurement, les partis n'ont pas d'initiatives qui vont dans le sens de la lustration; à l'intérieur de la Convention, seule l'Alliance Civique soutiendra en 1994 la proposition que le point 8 de Timișoara devienne loi<sup>5</sup>. À cette démarche il faut ajouter aussi des initiatives personnelles, comme celles de Constantin Ticu Dumitrescu et de George Șerban<sup>6</sup>.

Par contre, le discours partisan fait souvent référence à la nécessité de la décommunisation. Comme en décembre 1995, quand *Dreptatea* publie une photo de

<sup>1</sup> *Ibidem*.

<sup>2</sup> Valentin MUREȘAN, «Proclamația de la Timișoara, o interpretare», *Azi*, 14 avril, 1990, p. 3.

<sup>3</sup> La proximité géographique des intellectuels de l'Europe centrale devient aussi une proximité intellectuelle et politique.

<sup>4</sup> Appel de l'Association des anciens détenus politiques, *România Liberă*, 12 avril 1990.

<sup>5</sup> *România Liberă*, 14 mars 1994.

<sup>6</sup> Les deux sont membres du PNPCD, le dernier, qui est un des initiateurs de la *Proclamation de Timișoara*, s'inscrit dans le PNPCD en décembre 1994. *România Liberă*, 17 décembre 1994.

la Place de l'Université avec le texte du point 8 de la *Proclamation*, suggérant que le PNPCD soutiendra sa transformation en loi<sup>1</sup>. Avant les élections de 1996, Constantin Ticu Dumitrescu fait une grève parlementaire de trois mois pour protester contre le blocage de sa proposition de Loi portant sur la *Securitate* et l'accès à son propre dossier<sup>2</sup>. En fait, même avant l'alternance on pouvait déjà conclure que la décommunisation sous la forme de la lustration était utilisée de façon rhétorique par la CDR, mais sans être envisagée sérieusement comme une priorité.

Pendant la campagne électorale de 1996, la Convention ne parle pas d'une éventuelle Loi de la lustration, mais la décommunisation des structures de l'État est implicite à ses propositions, car la Convention annonce non seulement «une nouvelle classe politique»<sup>3</sup> mais aussi l'existence de «14 000 personnes préparées à changer tous les structures du Pouvoir en place»<sup>4</sup>. D'autre part, juste avant les élections, pour Constantin Ticu Dumitrescu:

«Les communistes n'ont jamais su gagner sur le terrain du jeu démocratique. Ils sont venus au pouvoir par la force, donc ils ne savent pas s'en aller démocratiquement»<sup>5</sup>.

La méfiance des partis de la CDR envers ce type de rhétorique ne pouvait qu'être renforcée par la victoire aux élections, car l'alternance même était un argument qui mettait en doute la logique de la décommunisation comme condition de la démocratisation. Finalement, après la victoire électorale et en dépit de l'existence de partisans de cette démarche au sein de la CDR et de ceux qui la soutiennent<sup>6</sup>, même les milliers de spécialistes deviennent un motif d'ironie par rapport à la difficulté du nouveau pouvoir à faire des changements au niveau de la haute bureaucratie.

En fait, on arrive au paradoxe spécifique de la lustration, qui veut qu'elle soit soutenue pour écarter les ex-communistes du pouvoir, mais ne pouvait être adoptée qu'après une éventuelle alternance, donc quand elle était plus difficile à justifier. Pour Emil Constantinescu, au début de 1997 la lustration est présentée comme étant à la fois inutile et impossible, car:

«Qui mettre à la place des anciens, quand ceux qui ont assumé des responsabilités après la victoire aux élections sont si peu nombreux?»<sup>7</sup>.

Et le nouveau chef de l'État, pour justifier ses propos, donne les noms de ceux qui ont refusé de devenir des ambassadeurs<sup>8</sup>. Quelques mois plus tard, son principal conseiller, Zoe Petre, déclare avoir:

«Mandat de la part du président d'affirmer qu'il soutient le principe de la lustration [...] mais reste réservé sur le point 8 de Timișoara»<sup>9</sup>.

<sup>1</sup> *Dreptatea*, no. 88, décembre 1995.

<sup>2</sup> *România Liberă*, 1<sup>er</sup> mai 1996.

<sup>3</sup> *Adevărul*, 24 octobre 1996.

<sup>4</sup> *România Liberă*, 18 mars 1996.

<sup>5</sup> *Adevărul*, 24 octobre 1996.

<sup>6</sup> À ce propos v. notamment les articles de George Carpat-Foche, *România Liberă*, 29 novembre et 6 décembre 1996.

<sup>7</sup> *Adevărul*, 20 mars 1997.

<sup>8</sup> Ana Blandiana, Andrei Pleșu, Nicolae Manolescu, Octavian Paler, Adrian Marino, Alexandru Zub. *Adevărul*, 20 mars 1997.

<sup>9</sup> *Adevărul*, 4 octobre 1997.

Ce qui était contradictoire et surtout n'a été suivi par aucun geste officiel de la part l'ancien du président ou de la coalition<sup>1</sup>. Par contre, C.T. Dumitrescu est suspendu pour un an du PNPCD<sup>2</sup>, parti duquel il sera même exclu en 2000; d'ailleurs, il avait renoncé à son projet de Loi sur la lustration, en considérant que celui-ci n'avait aucune chance d'être adopté, pour se concentrer sur celui de l'ouverture des archives de la *Securitate*. Un autre parlementaire du PNPCD, Ion Moisin, propose en 1997 une Loi de condamnation du régime communiste, mais celle-ci reçoit l'avis négatif du Conseil Législatif<sup>3</sup>, ce qui ne suscite aucune réaction de la part de la majorité, preuve que tous les partis voulaient faire l'impasse sur ce sujet.

En même temps, le secrétaire d'État au Ministère de la Défense, Constantin Dudu Ionescu<sup>4</sup>, membre du PNPCD, propose l'amnistie des faits commis par des officiers de l'Armée en décembre 1989, mais cette initiative est repoussée par le chef de l'État<sup>5</sup>. Ces initiatives montrent que l'Armée, après 1996, craignait les éventuelles actions de la justice; d'ailleurs, la condamnation des généraux Victor Stănculescu et Mihai Chițac est considérée par le chef de l'État Majeur, Constantin Degeratu, comme «une condamnation de l'Armée»<sup>6</sup>. À ce type de réaction, sans précédent, Emil Constantinescu réagit en soulignant que cette condamnation ne concerne pas l'Armée dans son entier et qu'il s'oppose à l'idée de justice collective<sup>7</sup>. D'autre part Constantin Degeratu deviendra ultérieurement le conseiller du président<sup>8</sup>, ce qui montre le peu de poids que prenait le débat sur cette question.

En plus, il est difficile de comprendre ce type d'attitude, qui implique le renoncement à l'anticommunisme initial, comme étant le simple résultat du type de campagne électorale de la Convention en 1996, car de ce qu'on a défini comme un populisme anticommuniste font partie des promesses comme celle faite par Emil Constantinescu, de déménager le siège de la présidence de Cotroceni<sup>9</sup> et le siège du Ministère de la Culture de la très soviétique «Maison de *Scânteia*»<sup>10</sup>, promesses qui d'ailleurs ne sont pas tenues. Néanmoins, *Dreptatea* considère en 2000 que ce type de changement symbolique «fait partie de la réforme morale-politique [...] pour éliminer le communisme résiduel»<sup>11</sup> en mettant sur la liste des principales réalisations du PNPCD le changement de nombreux noms de rues<sup>12</sup>.

C'est à la moitié de son mandat que le président du PNPCD et de la Chambre des Députés, Ion Diaconescu, regrette publiquement l'absence d'une Loi de la lustration:

«Notre impuissance à imposer le point 8 de Timișoara, qui nous aurait évité d'arriver dans la situation où un ancien leader du régime communiste,

<sup>1</sup> En ce sens est significative la présence dans le gouvernement de Daniel Dăianu, qui avait reconnu son appartenance à un département de la *Securitate*. Daniel Dăianu (né en 1952) était ministre des Finances (décembre 1997-septembre 1998), soutenu par le Parti National Libéral (PNL).

<sup>2</sup> *Adevărul*, 30 octobre 1997.

<sup>3</sup> *Dreptatea*, 12-21 mars 2000, p. 16.

<sup>4</sup> Membre du PNPCD.

<sup>5</sup> *Adevărul*, 10 avril 1998.

<sup>6</sup> *Adevărul*, 20 juillet 1999.

<sup>7</sup> *Adevărul*, 21 juillet 1999.

<sup>8</sup> D'ailleurs il va revenir au poste de conseiller présidentiel de Traian Băsescu après décembre 2004.

<sup>9</sup> *Adevărul*, 15 novembre 1996.

<sup>10</sup> *Adevărul*, 11 décembre 1996.

<sup>11</sup> Liviu TUDORAȘ, «Nomenclatorul străzilor, prilej de perpetuă dispută politică», *Dreptatea*, 17-23 mai 2000, p. 3.

<sup>12</sup> *Ibidem*.

qui a apporté le malheur dans notre pays, a l'arrogance de demander des comptes justement à ceux qui viennent des prisons et qui cherchent à réparer ce malheur»<sup>1</sup>.

Le principal parti de la coalition se déclare donc impuissant, ce qui lui permet de demander «le procès du communisme»<sup>2</sup>, comme s'il était encore en opposition. L'explication des échecs de cette période se fera en reprenant la rhétorique initiale de la Convention: le président Emil Constantinescu se déclarera «terrorisé» par l'ancienne *Securitate*<sup>3</sup> et interprétera en 2000 son mandat à la lumière du texte de 1990:

«J'ai essayé, pendant toutes ces années, de mettre mon entière activité sous le signe révolutionnaire de la *Proclamation de Timișoara*. Pendant trois ans, les structures communistes ont reçu d'importants coups, mais les anciens activistes essaient de bloquer le processus de réforme»<sup>4</sup>.

Ce bilan montre que la logique de la décommunisation n'est reprise qu'au moment de l'apparition de difficultés politiques majeures pour la CDR et quand la possibilité effective d'imposer des décisions allant dans ce sens devenait hautement improbable. Finalement la fonction de la rhétorique de la décommunisation est surtout utilisée pour justifier certains échecs.

Dans le cas des lois qui vont dans le sens de la lustration, il y a de la part du législateur la production implicite d'une mémoire officielle. Dans le cas de la Convention Démocratique, l'absence au moins d'un débat important sur la question de la lustration montre l'absence de volonté d'imposer au niveau d'une éventuelle mémoire officielle la mémoire anticommuniste. Le sens même de la CDR est ainsi contredit par les partis membres.

En conclusion, l'action politique de la CDR ne met pas en cause la caractéristique antérieure du rapport de l'État au passé communiste, qui ne contient ni amnistie, ni lustration. D'autre part, la légitimation même de la CDR comme alliance des partis démocratiques repose sur l'idée que le rapport au passé communiste est important parce qu'il montre une attitude à l'égard du processus de démocratisation. C'est à partir de ce raisonnement que la composante civique offre aux partis une crédibilité démocratique et, d'autre part, la mise en lumière du caractère uniquement instrumental de leur rapport au passé en arrive à mettre en doute la vocation démocratique même de la CDR.

## OUVERTURE DES ARCHIVES?

La principale initiative législative qui va dans le sens de la décommunisation est la Loi sur l'ancienne *Securitate* comme police politique. Cet accomplissement est fièrement assumé par le PNPCD pendant la campagne électorale de 2000:

<sup>1</sup> *Adevărul*, 17 août 1998.

<sup>2</sup> V., *Dreptatea*, 14-20 janvier 1998, p. 14.

<sup>3</sup> Emil CONSTANTINESCU, «Avem de ales». Discours à la conférence de l'Association des médecins et pharmaciens du PNPCD, Bucarest, 25 février 2000. *Timpul dărarărilor...cit.*, t. III, pp. 212-221/p. 217.

<sup>4</sup> *Adevărul*, 13 mars 2000.

«Le PNP a soutenu l'adoption de la Loi qui déconspire la *Securitate*. Le PNPCD continuera à l'avenir de préserver l'essence de la *Proclamation de Timișoara*, qu'il considère comme le plus important manifeste programmatique de la Révolution»<sup>1</sup>.

Pourtant nous avons vu que son initiateur avait été exclu du parti; en plus, le contenu du projet de loi avait été fortement modifié. L'histoire de l'adoption de cette loi et l'attitude de l'État par rapport aux dossiers de l'ancienne *Securitate* est exemplaire pour l'attitude des partis de la majorité d'après la première alternance, de 1996, envers le passé récent.

Après des déclarations comme ceux du Premier ministre Victor Ciorbea, qui annonce en octobre 1997 que «dans deux mois, chacun aura accès à son propre dossier»<sup>2</sup>, sans préciser les modalités pratiques de l'opération et sans pouvoir réaliser cette promesse, le Parlement commencera à débattre le Projet de Loi sur les archives de la *Securitate*, initiative législative du président de l'Association des anciens détenus politiques. Celui-ci déclarera qu'il ne peut plus reconnaître ses propositions initiales après les modifications introduites dans le texte au cours des débats à la Chambre des Députés et au Sénat.

Un des principaux points de désaccord entre l'initiateur de la loi et la majorité des parlementaires a été la question du transfert des archives du Service Roumain de Renseignements à la nouvelle institution créée par la loi, le Conseil pour l'Étude des Archives de la *Securitate*; parmi ceux qui s'opposent à ce transfert se trouvent les dirigeants des principaux partis de la coalition, le président du PNL, Mircea Ionescu-Quintus<sup>3</sup>, favorable à un amendement prévoyant que le Conseil National d'Étude des Archives de la *Securitate* (CNEAS) ne recevra pas les archives de l'ancienne police politique<sup>4</sup>, et le président du Parti Démocrate et du Sénat, Petre Roman<sup>5</sup>, qui soutient cet amendement.

D'autre part, à l'époque même de ces débats, sont publiées des informations sur les relations avec la *Securitate* du président de la commission parlementaire de contrôle du Service Roumain de Renseignements Extérieurs, Adrian Vilău, parlementaire du Parti Démocrate<sup>6</sup>. À la suite de cette crise, qui provoque la démission de Vilău, le Premier ministre de l'époque, Radu Vasile, demande aux membres de son gouvernement de préciser leur relation avec l'ancienne police politique<sup>7</sup>. Pendant la même période, le PNPCD demandera au Conseil National de la Défense du Pays de vérifier l'éventuelle présence d'informateurs dans les rangs du parti<sup>8</sup>. Également le PNL oblige ses dignitaires à signer un acte par lequel ils déclarent ne pas avoir été officiers ou collaborateurs de l'ancienne police politique. Pourtant un de ceux dont on soupçonne la relation avec la *Securitate*, Viorel Cataramă, refuse de

<sup>1</sup> Remus OPRIS, porte-parole et vice-président du PNPCD, *Dreptatea*, 12-21 mars 2000, p. 16.

<sup>2</sup> *Adevărul*, 30 octobre 1997.

<sup>3</sup> Mircea Ionescu-Quintus (né en 1917), ancien détenu politique, président du PNL (1993-2001), ministre de la Justice (octobre 1991-novembre 1992), député PNL (1990-1992), sénateur du même parti (1992-2004). En 2000 le CNEAS a établi le fait qu'il avait collaboré avec la *Securitate* comme police politique.

<sup>4</sup> *Adevărul*, 9 juin 1998.

<sup>5</sup> *Adevărul*, 28 juin 1998.

<sup>6</sup> *Adevărul*, 18 juin 1998.

<sup>7</sup> *Adevărul*, 19 juin 1998.

<sup>8</sup> *Adevărul*, 24 juin 1998. Nous n'avons pas des informations sur la suite de cette requête, mais probablement on ne lui a pas donné cours.

signer un tel acte, tout en déclarant qu'il n'a été «ni collaborateur ni salarié de l'ancienne *Securitate*»<sup>1</sup>.

Comme le sujet des relations avec la *Securitate* était revenu dans l'actualité, la Loi sur ces archives devenait une des priorités de la coalition; mais son contenu ne répondra pas aux attentes de ceux qui soutiennent cette loi. D'autant plus que le chef de l'État, par la voix de son conseiller sur des problèmes de sécurité, Dorin Marian, annonce que: «Il faut veiller à ce que la loi ne se retourne pas contre ses initiateurs»<sup>2</sup>.

Ce qui devait décourager l'éventuel radicalisme de la loi. Ce message d'Emil Constantinescu, auquel il faut ajouter l'attitude hostile du Service Roumain de Renseignements (SRR) à l'égard de cette démarche, étaient des signes éloquentes que les institutions de l'État concernées réagissaient négativement à cette tentative d'ouvrir les archives de l'ancienne police politique.

Tout au long des débats, le SRR s'est opposé aux principales propositions de la loi, notamment au transfert des archives, demandant qu'on ne permette l'accès qu'aux documents qui «ne portent pas préjudice à la sûreté nationale»<sup>3</sup>, ce qui permettait à cette institution de contrôler intégralement ce que pouvait analyser le Conseil prévu par la loi<sup>4</sup>. En plus, le président du SRR, Costin Georgescu<sup>5</sup>, a réussi à convaincre les parlementaires de ne pas vérifier les anciens membres de la *Securitate* ou collaborateurs qui appartenaient au SRR ou qui étaient au Ministère des Affaires étrangères<sup>6</sup>.

Cette attitude est significative du statut d'héritier d'une partie de l'ancienne *Securitate* qu'assume le SRR, d'une *Securitate* au sein de laquelle le législateur distingue entre une mauvaise partie, coupable d'avoir fait de la police politique, et une autre, qui n'a fait que défendre l'intérêt national. Ainsi c'est après l'alternance de 1996 que cette attitude ambivalente à l'égard du passé communiste, qui définit, le parti de Ion Iliescu, sera légiférée. En plus, la frontière entre les deux sera établie par le SRR<sup>7</sup>.

Le principal parti de la coalition, le PNPCD, avait fait de l'adoption de cette loi une des conditions pour continuer l'alliance avec le Parti Démocrate (PD)<sup>8</sup> et *Dreptatea* soutient son adoption<sup>9</sup>; pourtant l'enjeu tenait non seulement à son adoption, mais à sa forme finale. Et en ce sens Constantin Ticu Dumitrescu dénonce:

«L'hypocrisie et la désinformation du PNPCD qui différera l'accès aux dossiers de la *Securitate*»<sup>10</sup>.

Ce qui lui coûte sa place dans le parti<sup>11</sup>: il en sera suspendu et, ultérieurement, exclu. Ainsi le PNPCD risque de s'aliéner ceux qui soutiennent les mesures

<sup>1</sup> *Adevărul*, 6 juillet 1998.

<sup>2</sup> *Adevărul*, 28 octobre 1998.

<sup>3</sup> *Adevărul*, 27 mai 1999.

<sup>4</sup> D'ailleurs la forme finale va satisfaire cette demande du SRR.

<sup>5</sup> Costin Georgescu (né en 1942) avait été élu député du PNL en 1996, auparavant il avait travaillé à la société éditrice du quotidien *România Liberă*. Il était vu comme un proche d'Emil Constantinescu, qui le nomme en 1996 comme directeur du SRR.

<sup>6</sup> *Adevărul*, 10 juin 1999.

<sup>7</sup> Parce que cette institution sélectionne les dossiers qui peuvent être étudiés.

<sup>8</sup> V., *Dreptatea*, 8-14 avril 1998, p. 1.

<sup>9</sup> V., *Dreptatea*, 1-7 avril 1998, p. 15.

<sup>10</sup> *Adevărul*, 28 octobre 1998.

<sup>11</sup> *Adevărul*, 30 octobre 1997.

proposées par le représentant des anciens détenus politiques. Finalement, le thème de la décommunisation était effectivement en train de se retourner contre ce parti<sup>1</sup>.

En plus, peu après l'adoption de la loi, apparaîtront ses limites et ses incohérences<sup>2</sup>. Un premier moment est celui de la désignation, par le Parlement, des membres du Conseil d'Étude des Archives de la *Securitate*. Le PD propose deux anciens membres du PCR et, même si le choix semble légalement correct<sup>3</sup>, d'autant plus que ces personnes, Andrei Pleșu et Mircea Dinescu, sont des anciennes victimes de l'appareil répression, il met en cause l'esprit même de la loi, car il déresponsabilise l'ancien Parti unique par rapport à la *Securitate*, en dépit du fait que le PCR était le commanditaire et le bénéficiaire de l'action de la police politique d'avant 1989.

Le deuxième moment important qui met en cause le fonctionnement institutionnel du mécanisme imaginé par cette loi est celui de la publication des listes des candidats qui avaient fait, selon le Conseil du CNEAS, de la police politique. Avant les élections de novembre 2000, certains partis, comme le PD, n'envoient pas, pour être vérifiés, les noms de tous leurs candidats et aucun mécanisme de punition n'est prévu en ce cas. D'autre part, le Conseil ne fait que prendre acte des documents envoyés par le SRR. Enfin, la majorité de ceux dont on révèle la qualité de collaborateurs de la *Securitate*, neuf sur dix-sept, proviennent des listes de la CDR2000. Personne ne retire sa candidature à la suite de ces révélations officielles, la Convention sera la seule à exclure ceux qui figurent sur la liste<sup>4</sup>. Finalement l'héritier de la *Securitate*, le SRR, a maximisé son influence politique, tandis que le but initial de la loi était justement de limiter cette influence<sup>5</sup>.

La plus importante loi, initiée et soutenue par la CDR, qui va dans le sens de la décommunisation, sera ainsi doublement contraire à son but initial. D'abord parce que le contenu de la loi ne condamne pas l'ensemble de l'institution de la *Securitate* et laisse place à des interprétations qui la vident de son contenu<sup>6</sup>. Ensuite parce que cette loi se transforme dans le plus puissant mécanisme de délégitimation des dirigeants de la CDR et des «partis historiques» en tant que porteurs d'une volonté politique de rupture avec le passé communiste et avec les institutions héritières de ce passé.

Des conséquences de cette loi il ressort aussi que la CDR avait une grande difficulté à trouver des réponses aux questions même qu'elle soulève, à produire des mécanismes conformes à son discours sur le passé. En fait, le partis de la CDR ne considèrent pas, ou ne considèrent plus après 1995, la décommunisation comme une priorité, utilisant la rhétorique anticommuniste en dépit de leurs intentions. C'est à partir de ce constat que sa composante civique s'éloignera, après 1997, des partis, mais les prémisses de cette rupture étaient plus anciennes parce qu'il s'agit d'un affrontement entre deux types différents de rapports aux institutions de l'État. La logique des partis, après la victoire de 1996, est d'utiliser ces institutions, tandis que celle de l'anticommunisme civique veut marquer une rupture dans la continuité de l'État, et achever la Révolution de décembre. Ces attitudes

---

<sup>1</sup> Ce qui va être accentué en novembre 2000 après la publication des listes avec les informateurs.

<sup>2</sup> À ce propos Lavinia STAN, «Access to Securitate Files: The Trials and Tribulations of a Romanian Law», *East European Politics and Societies*, vol. 16, no. 1, 2002, pp. 145-181.

<sup>3</sup> Le PCR ne pouvait pas être vu comme un parti politique dans le sens de la Loi de 2000.

<sup>4</sup> *Adevărul*, 24 novembre 2000.

<sup>5</sup> À ce propos v. Mircea STĂNESCU, «Consiliul Național pentru Studierea Arhivelor Securității și problema moștenirii comunismului», *Revista Română de Drepturile Omului*, no. 25, 2003, pp. 37-62.

<sup>6</sup> V., Lavinia STAN, «Moral Cleansing. Romanian Style», *Problems of Post-Communism*, vol. 49, no. 4, July / August 2002, pp. 52-62.

divergentes confirment la distinction entre deux types distincts de rapport au passé communiste à l'intérieur de la CDR, l'une instrumentale, l'autre qui veut qu'après l'alternance la CDR aille dans le sens de son ancien discours antisystème.

### ANTICOMMUNISME OU ANTI-NÉO-COMMUNISME ?

La principale fonction de l'anticommunisme a été celle de différenciation politique et culturelle et de l'expression d'une contre-élite qui affirme ainsi son autonomie par rapport à l'héritage institutionnel ou idéologique de l'ancien Parti unique. Le parti qui a le plus soutenu l'existence de la Convention Démocratique comme coalition d'organisations civiques et politiques est le PNPCD, mais l'attachement de ce parti à la CDR est un attachement à une institution qui le met dans une position privilégiée par rapport aux autres partis de l'opposition d'avant 1996, raisonnement qui est également applicable à l'attachement du PNPCD à l'anticommunisme. Pourtant on ne peut pas expliquer le poids de l'anticommunisme uniquement à partir de ses conséquences sur les rapports de forces à l'intérieur de la CDR ou entre les partis roumains en général.

Pour comprendre le sens de l'anticommunisme en le contexte roumain, il faut aussi remarquer qu'il n'y a aucune force politique d'opposition qui ne soit anticommuniste en Roumanie après 1989. Le contenu du message anticommuniste apparaît comme le résultat très spécifique du contexte postrévolutionnaire de 1990. Cette spécificité vient de la conjonction entre l'absence d'un courant réformiste à l'intérieur du PCR, la nature de la révolte de décembre 1989 et finalement la relative continuité de l'élite politique. Dans ce contexte, l'invocation par le FSN de la démocratie n'apparaissait pas comme crédible à une partie de la société roumaine, l'anticommunisme étant un type de discours qui avait le rôle de distinguer les réformistes des conservateurs, au sens postcommuniste du terme<sup>1</sup>. L'anticommunisme est donc le substitut d'une idéologie alternative, ayant le rôle de rendre possible la compétition entre discours politiques dichotomiques en l'absence d'une véritable confrontation entre projets de société différents.

D'autre part l'anticommunisme politique suppose une forme d'incompatibilité avec la rhétorique nationaliste; là aussi, la nature idéologique du régime roumain d'avant 1989 apparaît comme déterminante: sortir de l'emprise de l'héritage totalitaire supposait un effort pour sortir symboliquement de l'espace géographique de l'Est, et pour se projeter vers l'Occident. D'ailleurs cette orientation, ainsi que celle qui va dans le sens de la démocratisation, sont confirmées par la politique de la CDR entre 1997 à 2000.

Comme facteur d'identification politique, la mémoire que l'anticommunisme veut entretenir du régime d'avant 1989 est par définition partielle: elle se concentre sur la répression, la pénurie, la censure; mais cette partialité tend à devenir de plus en plus partisane et, par la monopolisation de l'anticommunisme par la CDR, et même par le PNPCD, risque de se réduire exclusivement à une arme contre les adversaires politiques.

Le caractère partisan de cette mémoire vient aussi du fait qu'elle évite aux «partis historiques», porteurs d'un message de rupture, de devoir répondre eux

---

<sup>1</sup> Kathleen E. SMITH, *Remembering Stalin's Victims. Popular Memory and the End of the USSR*, Cornell University Press, Ithaca and London, 1996, p. XII.

aussi aux questions posées par ce type de message. Ce phénomène a été facilité par l'alliance de ces partis avec une partie importante des intellectuels, ce qui offre aux premiers un arsenal discursif et, de ce point de vue, une position privilégiée<sup>1</sup>.

En conséquence, l'anticommunisme politique n'est donc pas nécessairement opposé ni aux anciens membres du Parti Communiste, ni même aux anciens activistes, à condition qu'ils se rangent de son côté; la question est donc moins catégorielle que relevant d'un rapport discursif au passé de Ion Iliescu<sup>2</sup>. Pour la CDR, le rapport au communisme est donc moins important que le rapport au pouvoir en place jusqu'en 1996; au fond, on ne s'insurge pas contre la nécessité de l'oubli, mais on met en doute le droit des gouvernants postcommunistes de le faire. C'est en voyant à qui profite cet oubli que les intellectuels se mobilisent contre le parti de Ion Iliescu et se retrouvent sur des positions semblables avec les «partis historiques», en dépit de leurs différences.

Il résulte de cette primauté du rapport au parti dominant que l'instrumentalisation politique de la mémoire du communisme cache une pluralité de rapports qu'entretiennent avec ce passé ceux qui se solidarisent au nom d'un but politique commun. Ce qui ne veut pas dire qu'ils n'ont pas en commun plus que ce but politique, mais que ce qu'ils ont en commun prend bien plus de poids à cause de l'attitude des adversaires.

L'instrumentalisation politique de la condamnation du passé récent a donc pour effet l'uniformisation uniquement du discours sur ce passé, et non pas l'apparition d'une mémoire commune indépendante des objectifs politiques immédiats. Après 1996, l'incapacité de produire une mémoire officielle du passé communiste est le signe que l'expression d'une mémoire collective critique du passé récent reste problématique au sein même du camp anticommuniste.

En conséquence, un des principaux buts de l'anticommunisme civique, l'officialisation d'une variante anticommuniste de l'histoire récente, qui devait contribuer à fixer dans la mémoire commune le souvenir des abus du régime totalitaire, n'est pas atteint. Par contre, après 1997, l'hétérogénéité de la majorité gouvernementale permettra le développement de discours contradictoires sur le passé et l'expression d'un pluralisme des mémoires dont le degré de politisation est moindre.

D'autre part, l'instrumentalisation du passé n'épuisait pas le sens dont les organisations civiques avaient investi la CDR. En fait, l'anticommunisme naît grâce à des groupes sociaux, comme les anciens détenus politiques, à des mouvements, comme celui de la Place de l'Université, et à des organisations, comme l'Alliance Civique (AC), qui ont en commun un rapport affectif au passé communiste. En plus, dès 1989, puis pendant la Place de l'Université, on peut observer d'abord l'invocation de la nature miraculeuse du changement de décembre, puis l'attente de nouveaux miracles qui aillent dans le même sens; la composante messianique de l'anticommunisme alimente l'idée de la continuation de la Révolution. L'anticommunisme apparaît donc en 1990 sous les traits d'une passion<sup>3</sup> qui est utilisée politiquement, et de cet usage naîtra la coalition civico-politique. Faiblement théorisée, cette passion a un certain temps survécu politiquement uniquement comme

<sup>1</sup> Sur ce mécanisme qui transforme une partie des intellectuels en avocats de certains partis v. notamment Mircea BOARI, «Triunghiul vicios: autonomia discursului, stagnarea intelectuală și involuția culturii», *Polis*, vol. 5, no. 4, 1998, pp. 33-51, et Daniel BARBU, *Republica...cit.*, pp. 101-106.

<sup>2</sup> Comme, par exemple, dans les cas de Octavian Paler de *România Liberă* ou de Victor Ciorbea.

<sup>3</sup> Cristian PREDA, *Occidental nostru*, Nemira, București, 1999, pp. 156-157.

substitut doctrinaire. Pourtant elle ne reste pas dépendante de son usage politique, mais de l'influence culturelle des porteurs de l'anticommunisme civique.

## CONCLUSIONS

L'anticommunisme est avant tout une vision qui simplifie la complexité du monde communiste et postcommuniste en identifiant le mal aux réalités et, ensuite, à l'héritage du socialisme réel, ainsi qu'à l'idéologie communiste et à ses partisans. Ce mal est défini par rapport aux réalités de la période pré-communiste et à celles occidentales. Son contenu n'est donc pas prédéfini, mais contingent, dépendant notamment du contexte politique.

Nous avons essayé de démontrer que la CDR ne doit pas être vue surtout comme une copie du modèle d'autres alliances politiques apparues après la chute du communisme en Europe centrale, étant avant tout le résultat d'un contexte spécifique. Ce contexte rend possible un compromis autrement improbable entre les «partis historiques», plusieurs associations civiques, des intellectuels et une partie des médias dont le but commun était de mettre fin au monopole politique des héritiers de l'ancien Parti unique.

Après la disparition de la CDR, l'anticommunisme laisse donc, en termes de culture politique, deux héritages: l'un tient de l'anticommunisme civique, l'autre au type de démarche politique qui s'oppose au parti hégémonique qu'était le FSN, puis le PDSR (l'actuel PSD). L'anticommunisme politique apparaît rétrospectivement comme étant le résultat d'un compromis entre la décommunisation et la démocratisation. Il ne peut donc pas être réduit à son orientation vers le passé, il contient aussi une projection vers l'avenir, notamment par l'impératif de l'intégration européenne. L'anticommunisme civique a été renforcé dans son *apolitisme* par l'expérience de la CDR; d'ailleurs, le relatif succès de certains de ses thèmes de 1990 fait qu'il perd progressivement sa spécificité en tant que forme de rapport au passé.

Finalement l'éloignement visible après 1997 des porteurs de l'anticommunisme civique des partis politiques a rendu possible le retour, après 2001, notamment pendant l'année électorale 2004, de certaines catégories constitutives du discours anticommuniste, utilisées dans le même sens qu'auparavant, c'est-à-dire essentiellement pour la mobilisation au nom de l'opposition au parti de Ion Iliescu, héritier de l'ancien Parti unique.